

Sur le rapport du compte financier, extrait de la M9-6 :

4.3.3 Le rapport sur le compte financier

Le rapport sur le compte financier est constitué de deux parties présentées conjointement par l'ordonnateur et l'agent comptable dans la pièce 9 du compte financier. Lorsque le rapport de l'agent comptable est disjoint, il est présenté en pièce 9bis. Ce rapport contient deux parties. La première rend compte de la gestion et la seconde analyse les données financières.

4.3.3.1 Le compte rendu de gestion

Le compte rendu de gestion, qui fait partie intégrante du compte financier, est réalisé et présenté par l'ordonnateur. Il rend compte de l'exécution budgétaire en regard du budget adopté et éventuellement modifié par le conseil d'administration et des objectifs assignés par l'autorité académique, la collectivité territoriale de rattachement et les éventuels financeurs d'opérations (Union Européenne,!). Il s'appuie sur les indicateurs de gestion à caractères financiers lorsqu'ils ont été définis dans la convention.

Il explicite notamment les différences entre les prévisions budgétaires et leur exécution, par service et éventuellement par domaine et activité.

Il justifie l'utilisation des subventions utilisables sous conditions d'emplois. Il renseigne sur toutes les dépenses significatives de l'établissement, par exemple sur l'évolution, des dépenses pédagogiques, des aides à caractère social, des dépenses de viabilisation, sur l'évolution des financements en croisant ces informations à l'évolution des structures et du nombre d'élèves.

4.3.3.2 Le compte financier et l'analyse financière

L'agent comptable informe le conseil d'administration de l'état du patrimoine, des stocks, des créances, des reliquats de subventions. Il présente et explique les différents indicateurs financiers mentionnés ci-dessus.

Il analyse les données financières notamment au regard du type d'établissement (collège, lycée, lycée professionnel) des filières concernés, de la situation géographique. Il s'intéresse à l'évolution des indicateurs par rapport aux années antérieures.

L'analyse des données financières s'effectue à partir du résultat, de la capacité d'autofinancement ainsi que des divers indicateurs affichés à la pièce 14 et de leur évolution. Elle est présentée par l'agent comptable qui explique, notamment en fonction de la composition du fonds de roulement (stock, provisions, besoins de trésorerie, etc.), la marge dont dispose l'établissement pour financer des actions sur fonds propres. Cette analyse est actualisée en cours d'année afin notamment de donner au conseil d'administration et aux autorités de contrôles une information précise sur la capacité de l'établissement à prélever sur le fonds de roulement sans compromettre sa santé financière.

Les éléments cités ci-dessus ne sont pas exhaustifs mais ils correspondent au minimum d'informations nécessaires au conseil d'administration pour se prononcer sur l'acceptation des comptes ainsi qu'aux principaux financeurs pour apprécier la santé financière des établissements au regard des financements qu'ils apportent. Une analyse détaillée est présentée en annexe 13.

Proposition d'un collègue :

PARTIE 1 : COMPTE RENDU DE GESTION

1) Au service Activités Pédagogiques

- 1.1. Les crédits d'enseignement
- 1.2. Crédits SEGPA et usage de la taxe d'apprentissage
- 1.3. Les voyages scolaires

2) Au service Administration et Logistiques

- 2.1 Suivi des consommations énergétiques
- 2.2 Achat de mobiliers / informatiques
- 2.3 Travaux sur fonds propres
- 2.4 Contrats aidés

3) Au service Vie de l'Elève

- 3.1 Crédits du CESC
- 3.2 Aide du fonds social

4) **Au service de Restauration et d'Hébergement**

- 4.1 Nombre de repas servis
- 4.2 Recouvrement

5) **Au service des bourses nationales**

- 5.1 Répartition
- 5.2 Evolution

PARTIE 2 : ANALYSE FINANCIERE

- 1) **Le Résultat**
- 2) **La CAF**
- 3) **Evolution du fonds de roulement**